



« Adhérer à l'Unam, c'est prendre une longueur d'avance »

Tout juste entrée en vigueur, la Loi « Climat et Résilience » fixe une feuille de route ambitieuse aux collectivités territoriales : le rythme d'artificialisation des sols devra être divisé par deux d'ici 2030. Avec un cap clair : le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050.

Marquant un durcissement de la lutte contre la consommation des terres agricoles et naturelles par l'urbanisation, au cœur de la production législative française depuis 30 ans, cette loi renforce les défis auxquels vous êtes confronté en tant qu'aménageur.

Au confluent des contraintes écologiques et de la viabilité économique des projets, sur fond de pression foncière croissante, vous avez plus que jamais un rôle clé à jouer. Vous devez, en effet, répondre à l'urgence climatique tout en pensant et en améliorant les espaces pour tenir compte des nouvelles manières de vivre, de travailler, de produire, de consommer et de se déplacer.

Dans ce contexte, adhérer à l'Union nationale des aménageurs (Unam), la seule organisation professionnelle dédiée à votre métier, vous donne une longueur d'avance pour relever ces défis et développer votre entreprise.

En rejoignant l'Unam, vous prendrez part à une dynamique de projets fructueuse, source d'opportunités nouvelles pour vous, grâce à un travail collectif stimulant aux côtés de confrères aussi experts et passionnés que vous.

Résolument tournés vers l'avenir, nous avons à cœur, à l'Unam, de renforcer sans cesse les services que nous vous proposons et de vous aider à mieux appréhender la démarche environnementale et la problématique du renouvellement urbain dans ses aspects techniques et juridiques. Nous intensifions également le travail en réseau pour mutualiser encore davantage nos expériences et nos bonnes pratiques.

Enfin, nous continuons à représenter tous nos adhérents. En parlant d'une seule voix auprès des décideurs publics, des élus et des administrations, nous contribuons à définir et à mettre en œuvre des politiques de planification régionales ou locales, d'aménagement, d'urbanisme et du logement allant dans le sens de vos intérêts.

Ensemble, portons les couleurs de notre métier au service d'une vision ambitieuse de l'aménagement des territoires !

Nicolas Gravit, Président

L'UNAM, UNE UNION DE 300 ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES



Nous accompagnons les collectivités afin qu'elles appréhendent les enjeux de l'aménagement et les procédures associées pour les rendre plus attractives, plus économes, plus écologiques



Nous mutualisons nos expériences et nos meilleures pratiques pour garantir la performance globale des opérations et améliorer le cadre de vie des habitants



Nous sommes aux côtés des professionnels et des particuliers dans la réalisation de leurs projets immobiliers, de l'acquisition d'un terrain à l'étape clé de la construction



**Notre mission : Unir les professionnels de l'aménagement pour faciliter leur action au service des territoires et des collectivités.
Notre vocation : Orchestrer le cadre de vie des citoyens.**



Unique organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement, l'UNAM est force de propositions dans les groupes de décision de son secteur d'activité aux côtés des autres acteurs de la construction (constructeurs de maisons individuelles, promoteurs, bailleurs sociaux) et des professionnels du cadre de vie (architectes, paysagistes, géomètres, bureaux d'études).

Garante du professionnalisme et des compétences de ses membres, l'UNAM est aussi :

- ▶ un centre d'expertise sur les évolutions législatives, administratives, économiques et sociales de la profession
- ▶ un centre de formation agréé au plus près des problématiques des territoires
- ▶ un laboratoire dédié à l'innovation des techniques et à l'évolution des savoir-faire dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement

Il y a des signes  qui engagent et fédèrent



L'AMÉNAGEUR DE L'UNAM, UN PARTENAIRE PROFESSIONNEL DE CONFIANCE, AU SERVICE DES ÉLUS LOCAUX

Aménager avant de construire est un acte complexe qui engage et demande réflexion. Cela suppose :

- ▶ de croiser les regards et de mettre en commun les compétences et les savoir-faire pour concevoir des projets qui répondent aux besoins des territoires
- ▶ de travailler sur la diversité des formes urbaines par la programmation d'une typologie variée de logements (individuel, collectif, locatif social, intermédiaire, accession)
- ▶ de s'interroger sur la complémentarité des projets avec l'offre de commerces, de services, d'équipements situés à proximité pour améliorer le cadre de vie existant
- ▶ de concevoir des projets à faible empreinte écologique en prenant en compte l'énergie, le climat et la raréfaction des ressources très en amont des projets
- ▶ d'imaginer de nouveaux services pour donner aux usagers les moyens de rendre plus durables leurs comportements
- ▶ de mettre en perspective les opérations au bénéfice du développement des territoires et de la dynamique économique locale

“

Au quotidien, être aménageur de l'UNAM, c'est un engagement d'excellence pour satisfaire une mission d'intérêt général. Dans le dialogue, nous répondons aux enjeux des politiques publiques.

”

Métropoles, villes moyennes, bourgs-centres, quelles que soient la nature ou l'échelle des communes, toutes révèlent une même ambition :

- ▶ loger toujours plus de ménages en consommant moins d'espace, sans pour autant sacrifier le confort, la qualité des équipements publics, la santé et le bien-être des habitants dont les exigences sont toujours plus fortes
- ▶ accompagner les nouveaux modes de vie et de travail, en termes d'usages collaboratifs et de gestion partagée
- ▶ intégrer les avancées technologiques en matière d'habitat, d'énergie et d'écomobilité pour réduire à la source les consommations d'énergie et exploiter au mieux les ressources locales
- ▶ maîtriser l'urbanisation diffuse et rendre le tissu urbain plus attractif et plus agréable à vivre
- ▶ défendre des projets d'ensemble parce que le logement, l'éducation, l'emploi, le travail et la vie associative sont des facteurs du lien social et de la solidarité

**Aménager, c'est orchestrer le cadre de vie,
c'est cultiver l'âme de nos territoires**



ÉLUS, COLLECTIVITÉS, vous souhaitez :



Évaluer le potentiel de développement de votre commune et en retrouver la maîtrise ?



Reconvertir une friche industrielle, militaire ou commerciale ?



Réaliser et financer de nouveaux espaces et équipements publics ?



Répondre à des normes de qualité, de mixité et de compacité ?



Préserver votre patrimoine architectural et paysager ?



Réaliser un nouveau quartier dans une démarche éco-responsable ?



Redonner vie à vos commerces de proximité ?



Garantir le financement de votre projet ?



Proposer une offre nouvelle de logements pour tous ?



Placer votre commune à la pointe de l'innovation ?

Pour trouver la meilleure réponse à votre projet et bénéficier d'un service de proximité, faites appel à un aménageur de l'UNAM !

QUELQUES CHIFFRES sur l'UNAM :

300

**sociétés
adhérentes
experts**
de l'aménagement
des territoires

14

**antennes
régionales
capables
d'intervenir
au plus près
des besoins**

**+ DE
35**

**ans d'histoire
1980 :
création
du SNAL**

2017

**SEPTEMBRE
le SNAL
devient
l'UNAM**

**50 000
arbres
plantés
chaque
année**

**75 000
familles
logées**

chaque année :
**notre
ambition !**

20%
part de
logements
**sociaux
créés**
en moyenne
dans nos
opérations

ENVIRONNEMENT
SMART CITY **PATRIMOINE**
CONCERTATION CITOYENNE **MAÎTRISE D'USAGE**
CROWDFUNDING **PAYSAGE** MOBILITÉ
MIX ÉNERGÉTIQUE ÉTUDE DE SOLS
AUTOCONSOMMATION **GESTION PARTAGÉE**
ÉCOQUARTIERS SANTÉ
MAQUETTE NUMÉRIQUE HABITAT PARTICIPATIF
SMART GRID **SÉCURITÉ**
ÉCONOMIE COLLABORATIVE
CONSENSUS ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
DIAGNOSTIC PROJET URBAIN
BIODIVERSITÉ



80 rue de Miromesnil, 75008 Paris
01 44 20 09 10 • contact@unam-territoires.fr

www.unam-territoires.fr

